

Aux parents des élèves de 1 à 8P ou nouvellement arrivés dans l'établissement

Lausanne, le 31 mai 2022

Médicaments à l'école

Madame, Monsieur, Chers parents,

Par ce courrier, nous vous informons des différentes situations pour lesquelles il pourrait y avoir une prise de médicament à l'école.

Dans la mesure du possible, les enfants devraient prendre leurs médicaments à la maison. En effet, les enseignant-e-s ne sont pas tenus de faire des gestes de soins mais doivent assurer les gestes de premiers secours en cas d'urgence.

Toutefois, certaines situations pourraient nécessiter une prise de médicaments à l'école.

- a) Si votre enfant développe les symptômes d'une maladie aiguë quand il est à l'école, par exemple fièvre, maux de tête, maux de ventre avec nausées et/ou vomissements.
- ⇒ Vous êtes généralement avertis par le corps enseignant, le secrétariat ou l'infirmier-e scolaire. Ces personnes vous demanderont de venir chercher votre enfant, en fonction de son inconfort et de sa capacité à prendre part au programme de la journée.
 - ⇒ Lorsque l'infirmier-e scolaire est présent-e dans le bâtiment, il/elle pourrait donner à votre enfant du paracétamol¹, avec votre accord, dans le but de soulager votre enfant.
 - ⇒ Au cas où vous **ne souhaitez pas que votre enfant reçoive du paracétamol à l'école**, nous vous remercions d'avance d'en informer directement l'infirmier-e scolaire de l'établissement, d'ici au plus vite.
- b) Si votre enfant a des besoins de santé particuliers, par exemple maladie chronique, incapacité physique ou besoin de prise régulière de médicaments prescrits par son médecin.
- ⇒ Nous vous recommandons de prendre contact avec l'infirmier-e scolaire, si cette démarche n'a pas déjà été faite. Il/elle évaluera avec vous les besoins de votre enfant et donnera les suites nécessaires.

L'infirmier-e scolaire est à votre disposition pour tout échange ou complément d'information.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces lignes, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.



Dresse Marie-Odile Gubler
Médecin référente pour la scolarité obligatoire



Marie Torres
Responsable ad interim de l'Unité PSPS

Gauthey Isabelle
Infirmière scolaire
Chantemerle 17 A
1350 Orbe
079/159 07 69
isabelle.gauthey@avasad.ch

Copie : Direction de l'établissement

¹(Ben-U-Ron®, Tylenol®, Panadol®, Dafalgan®, Acétalgine®,...)